

# Bulletin MUNICIPAL



Les actualités à Portneuf-sur-Mer

Mai 2017

## Portneuf-sur-Mer tentera de séduire l'humoriste Pierre Hébert!

Tel qu'annoncé plus tôt cette année, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer accueillera les 15 et 16 juillet prochain le tournage de l'émission *La Petite Séduction* diffusée pour une 12<sup>e</sup> saison sur les ondes d'ICI Radio-Canada. Et c'est pour séduire l'humoriste Pierre Hébert que le petit village de 700 âmes déploiera tous ses atouts.

Le comité organisateur composé de Danielle Barette, Nadine Emond, Katia Létourneau, Christopher Delaunay et Frédéric Morneau accompagné de l'agente de développement de la Municipalité Cathy Thibault, du directeur général Simon Thériault et du maire Gontran Tremblay planche déjà sur les différents scénarios possibles pour tenter de séduire Pierre Hébert.



Crédit photo - Martin Girard

Dans son tout dernier spectacle *Le goût du risque*, Pierre Hébert avait beaucoup fait parler de lui dans une campagne très médiatisée de « l'humoriste mystère ». C'est également à Pierre que l'on doit le succès de la comédie à sketches, *VRAK la vie*, diffusée à *VRAK Tv*, puisque c'est lui qui en a développé le concept et qui est l'un des principaux auteurs. Il y joue également le personnage de Pierre, le chef de la gang, celui à qui l'on doit les mauvaises idées.

## Plaisirs d'hiver 2017 : remerciements pour une aide financière

La Municipalité désire remercier le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le ministère de la Famille pour la contribution financière de 1 600\$ qui aura permis la tenue d'une partie des activités de la semaine Plaisirs d'hiver 2017.

### Conseil municipal

Maire  
Gontran Tremblay

Conseillère no. 1  
Hélène Tremblay

Conseillère no. 2  
Nady Sirois

Conseiller no. 3  
Roberto Emond

Conseiller no. 4  
Michel Chamberland

Conseiller no. 5  
Yvan Maltais

Conseiller no. 6  
Louis Emond

### À venir

**Jeudi le 4 mai dès 15h30 à  
la bibliothèque municipale :**  
Visite de l'auteur Nicolas  
Paquin (voir page 2)

**Collecte des encombrants :**  
le 25 mai prochain

**Collecte des résidus verts :**  
le 1er juin prochain

Québec 

*La Bibliothèque  
de Portneuf-sur-Mer accueille  
Nicolas Paquin  
dans le cadre du  
Festi-Livre des Bergeronnes.*

*Jeudi le  
4 mai à 15 h 30*

*Auteur, conférencier et  
conteur, une rencontre  
animée avec celui qui a  
consacré ses recherches  
et sa plume aux jeunes  
volontaires de chez nous  
durant la Deuxième Guerre mondiale.  
Venez l'écouter et partager avec lui ses  
récits sur la profondeur des sentiments de  
ses personnages.*

*Visitez sa page Facebook et  
son site, pour vous  
convaincre.  
[www.nicolaspaquin.com](http://www.nicolaspaquin.com)*



*Le comité de la bibliothèque*

## Info-biblio

### Heures d'ouverture

Lundi de 18h30 à 20h

Jeudi de 13h30 à 14h30 et de 19h à 20h

Dimanche de 14h30 à 16h30

Fermée le dimanche 21 mai et le lundi 22 mai en raison de la Journée nationale des Patriotes.

Dès le 29 mai, l'horaire d'été sera en vigueur et la bibliothèque sera ouverte les lundis de 18h30 à 20h.

### Nouveautés à découvrir :



*La famille des  
Corbin de Du-  
montel* d'Hélène Lefebvre

*Il était une fois Québec et Montréal*  
de Michel Langlois

*Sur les berges du Richelieu* de Jean-  
Pierre Charland

Bien d'autres nouveautés sont disponibles... au plaisir de vous rencontrer!

## Remerciements de la Fabrique

Suite à notre souper de fruits de mer tenu le 8 avril dernier, nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont participé de près ou de loin à cette activité. Ce fût un succès puisque nous avons amassé la somme de 5 250\$.

À surveiller prochainement, notre cueillette de bouteilles et de cannettes, **le mardi 23 mai à partir de 16h** au profit de la Fabrique. Si vous prévoyez vous absenter, vous pouvez laisser vos bouteilles à l'extérieur près de la maison ou téléphonez à Monique au 418-238-5551.

Cette année à la Fête des voisins, la Fabrique aimerait faire une petite vente de garage. Lors de votre grand ménage du printemps, si vous avez des choses dont vous ne vous servez plus et qui sont en bon état, vous pouvez nous contacter au bureau si vous êtes intéressés à vous en défaire. Merci de nous encourager!

## Information concernant les séances du Conseil

Les séances du conseil municipal se tiennent habituellement chaque deuxième mercredi du mois à 19h sauf exceptions. La prochaine séance aura lieu le 10 mai prochain.

Les procès-verbaux relatifs aux séances sont disponibles après approbation sur le site web de la Municipalité au [www.portneuf-sur-mer.ca](http://www.portneuf-sur-mer.ca).

L'ordre du jour est disponible après le caucus du Conseil soit le mardi précédent la séance sur le site web et la page Facebook de la Municipalité. Il est également affiché au bureau municipal et au bureau de poste.

### Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h

Le vendredi de 9h à 12h

### Horaire du bureau municipal Journée nationale des Patriotes

Lundi le 22 mai : bureau fermé en raison de la Journée nationale des Patriotes

## Séances du Conseil en bref

12 avril 2017

### Un nouveau maire suppléant pour les six prochains mois

La conseillère au siège no. 2 madame Nady Sirois a été assermentée comme mairesse suppléante pour la période comprise entre le 12 avril et le 12 octobre 2017. Elle succède ainsi au conseiller au siège no. 6, monsieur Louis Emond, qui a occupé le poste dans la dernière période.

### Cinq (5) offres d'emploi disponibles

La Municipalité procède actuellement au recrutement de son personnel étudiant pour la période estivale pour le camp de jour et le bureau d'accueil touristique. Une offre d'emploi a également été diffusée pour un poste à temps partiel comme secrétaire administrative dont l'entrée en fonction se fera le 5 juin prochain.

### Diffusion du signal internet à la marina et au camping

Le conseil municipal a accepté l'offre de service de Services électroniques Magary afin de mettre en place un système de diffusion aérien du signal internet Vidéotron à partir de la salle communautaire de l'Accueil vers la marina et le camping question de répondre au besoin pour ces deux (2) sites forts achalandés en été.

### Augmentation de l'aide financière versée à la Salle de quille la Boule argentée

L'organisme à but non-lucratif a vu son aide financière s'établir à 6 000\$ par année afin de maintenir l'offre de service de la pratique des quilles dans la Municipalité. Cette aide permettra de boucler les opérations de l'organisme et maintenir son plan d'action dans le but de mousser la pratique des quilles sur le territoire.

## Urbanisme et travaux publics en bref

### Abris temporaires

Le 15 mai de chaque année, tout garage de toile ou autres abris temporaires doivent être démontés. Aucune structure ne doit rester sur le terrain.

Après le 15 mai, des vérifications seront faites et les propriétaires qui n'auront pas nettoyé leur terrain seront avisés par lettre et ces derniers, tel que stipulé aux règlements d'urbanisme et aux règlements harmonisés, s'exposeront à des amendes.

## Suite...urbanisme et travaux publics en bref

### Vente itinérante

En fonction des règlements harmonisés, la vente itinérante (colportage) est interdite à l'intérieur du village. Si vous êtes témoin d'une telle pratique dans la municipalité, rapportez le tout à monsieur Patrice Tremblay, inspecteur municipal au 418-238-2642, poste 223, au 418-587-0336 ou au 418-238-2795.

### Chats errants

Nous tenons à sensibiliser les personnes qui ont pour habitude de nourrir les chats errants (sauvages). Nourrir ces chats a pour effet d'augmenter la prolifération de l'espèce et de causer des désagréments dans le voisinage. De plus, ces animaux sont souvent porteurs de maladies transmissibles à des animaux de compagnie ainsi qu'à l'humain. Aussi, nous tenons à vous rappeler que le nombre maximal d'animal de compagnie que vous pouvez posséder et prescrit par règlement est de trois (3).

### Risque de gèle de l'eau potable inexistant

Nous désirons aviser les personnes qui laissent couler l'eau dans leur résidence, qu'elles doivent cesser cette pratique. Cette dernière consiste à laisser couler les robinets et autres. À partir du 1<sup>er</sup> mai, le risque de gèle est inexistant et laisser couler l'eau peut entraîner une pénurie.

## Collecte des résidus verts

En ce qui concerne la collecte des **résidus verts**, celle-ci se déroulera jeudi le 1<sup>er</sup> juin prochain et sera effectuée par des employés des travaux publics. Cette collecte a pour but d'augmenter la récupération des matières organiques, qui seront ramassées afin d'être compostées plutôt que d'être enfouies. Les feuilles, l'herbe et les résidus de jardin doivent être placés dans des contenants à ordures (des poubelles ou des bacs verts), dans des boîtes de carton ou, en dernier recours, dans des sacs non retournables alors que les branches doivent être liées en paquets pour éviter leur éparpillement. Notez que les usagers commercial, institutionnel et industriel sont également invités à participer à la collecte des résidus verts.

## Collecte des encombrants

Les résidents de Portneuf-sur-Mer pourront se départir des objets volumineux qui ne sont pas ramassés lors de la collecte régulière des ordures ménagères lors de la **collecte des encombrants** qui aura lieu selon l'horaire suivant : **le 25 mai (avant 6h le matin et au plus tôt 48 heures avant la collecte)**. La collecte des encombrants s'adresse aux usagers du secteur résidentiel et commercial et pour une limite de 3 m<sup>3</sup> seulement. Par ailleurs, aucune ordures ménagère ne doit être déposée à la rue pendant celle-ci.

Les «encombrants» sont des matières résiduelles d'origine domestique qui ne peuvent être déposées dans le bac vert en raison de leur grosseur, notamment les meubles, les appareils électroménagers, réservoirs d'eau chaude, matelas, portes et fenêtres, accessoires de jardin ainsi que les douches, lavabos, cuvettes, tapis et couvre-planchers (roulés), filtres et pompes de piscine, toiles de plastique (roulées). Il est à noter que les débris de construction, rénovation et démolition ainsi que les matériaux d'excavation en vrac (ex.: brique, asphalte, etc.) ne seront pas ramassés lors de cette collecte. Ces matières doivent plutôt être déposées aux écocentres de Portneuf-sur-Mer, Sacré-Cœur ou de Les Bergeronnes. Quant aux résidus dangereux (ex. : contenants de peinture et d'huile, pesticides, piles, etc.) et produits électroniques (ex. : téléviseurs, ordinateurs, etc.), ils doivent être apportés aux écocentres ou aux dépôts accessibles dans chacune des municipalités.

## Nous contacter

N'hésitez pas à nous contacter pour obtenir des informations :

Municipalité de Portneuf-sur-Mer  
170, rue Principale  
Portneuf-sur-Mer (Québec)  
G0T 1P0  
418 238-2642 Téléc. : 418 238-5319

portneuf-sur-mer@videotron.ca

Visitez notre site web :  
www.portneuf-sur-mer.ca  
ou suivez-nous sur notre  
page Facebook



BUREAU MUNICIPAL : 418-238-2642  
TÉLÉCOPIEUR : 418-238-5319  
GARAGE MUNICIPAL : 418-238-2622  
INSPECTEUR MUNICIPAL : 418-238-2795  
418-587-0336  
CHALET DES SPORTS : 418-238-2158  
SALLE DE QUILLES : 418-238-2095  
L'ACCUEIL : 418-238-2994  
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE : 418-238-5303  
SALLE MULTIFONCTIONNELLE : 418-238-5402  
CAMPING : 418-238-1056  
KIOSQUE D'INFORMATION : 581-323-1050  
MARINA : 581-221-0440

PROBLÈMES IMPORTANTS : 418-238-2795  
418-587-0336  
SÛRETÉ DU QUÉBEC : 418-587-2238  
SÉCURITÉ CIVILE : 418-295-4903  
CROIX ROUGE : 1-877-362-2433

# 911 URGENCES

police – incendie ambulance